

GAN/HH.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N°318/PR/MIS/DAI-P. X ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

AMPLIATIONS :		
ORIGINAL	1	VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
JORD	1	VU le Décret N°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
MIS/DAI	10	VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
PR/SGG	10	
MEPTT	1	VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Août 1964, fixant la liste des emplois et charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
MFAEP	1	
DP	7	VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
DGF	5	
CF-DI	2	VU le Décret N°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
TRESOR	1	
MJL	1	VU le Décret N°305/PC-CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
REF.ZOU	1	
S/PREFECTURES	2	
PERCEPT.DASSA	1	
INTERESSES	5	

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. AKIBODE Stéphan, précédemment Chef de l'Arrondissement de PAOUIGNAN (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé) est nommé Chef de l'Arrondissement de OUEDEME (Sous-Préfecture de Savalou) en remplacement de M. ASSOGBA OKE Avit, appelé à d'autres fonctions. (Régularisation).

ARTICLE 2.- M. GBAGUIDI Edouard, Commis-Auxiliaire en service à la Perception de Dassa-Zoumé est nommé Chef de l'Arrondissement d'AKLAMP (Sous-Préfecture de Savalou).

ARTICLE 3.- M. ADJOVI Norbert, Commis-Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savalou, nommé Chef de l'Arrondissement de LOGOZOHE.

ARTICLE 4.- M. LAWANI Mamadou, Commis-Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savalou, nommé Chef de l'Arrondissement de GOUKA.

ARTICLE 5.- M. AGOSSOU Christophe, précédemment Chef de l'Arrondissement d'Awaya, est nommé Chef de l'Arrondissement de PAOUIGNAN (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé) en remplacement de M. AKIBODE Stéphan, appelé à d'autres fonctions. (Régularisation).

ARTICLE 6.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

COTONOU, le 9 SEPTEMBRE 1967

Général Christophe SOGLO.-

Général Christophe SOGLO.-